



Châtillon, le 25 novembre 2024

Convocation à l'assemblée communale

Madame, Monsieur,

Conformément à la loi sur les communes du 25.09.1980, art. 12, les citoyennes et citoyens actifs de Châtillon sont convoqués à la prochaine assemblée communale ordinaire qui aura lieu le :

lundi 9 décembre 2024 à 20h00 à la salle communale.

Tractanda

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 2 septembre 2024 et approbation
(Il ne sera pas lu mais peut être consulté sur le site www.chatillon-broye.ch ou au Secrétariat communal durant les heures d'ouverture, dix jours avant l'assemblée)
2. Budget 2025
 - 2.1. Budget du compte de résultat
 - 2.2. Rapport de la Commission financière
 - 2.3. Approbation du budget du compte de résultat
 - 2.4. Budget des investissements
 - 2.4.1 Remplacement du chauffage du bâtiment communal
 - 2.4.2 Réfection du carrefour du Tilleul
 - 2.4.3 Révision du PAL
 - 2.5. Rapport de la Commission financière
 - 2.6. Approbation du budget des investissements
3. Désignation de l'organe de révision des comptes – approbation
4. Divers

Tous les documents relatifs aux objets à traiter durant l'assemblée peuvent être consultés au Secrétariat communal durant les heures d'ouverture, dix jours avant l'assemblée.

Dans l'attente de vous rencontrer prochainement, nous vous présentons, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Le Conseil communal

